

Formulaire Inscription VIDE GRENIER

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026

ESPLANADE DU CHATEAU DE THOUARS 33400 TALENCE

Identité :

Mme/Mr.....

Adresse.....

Ville.....CP.....

Tél.....

Email.....@.....

Véhicule (N° IMMATRICULATION).....

Conditions de réservation :

Tarifs : 4€ le mètre linéaire

Nombre de mètre souhaité :.....

Total :.....€



L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet:

- ✚ Bulletin d'inscription rempli
- ✚ Règlement du vide-greniers signé précédé de la mention « lu et approuvé »
- ✚ Copie recto-verso de la carte d'identité
- ✚ Chèque à l'ordre de : **MIX-CITE CSC Talence** OU espèces

Informations :

Merci de déposer ou envoyer le dossier à l'adresse indiqué ci-dessous :

Association Mix-Cité, Centre Social et Culturel
Le Dôme, 221 avenue de Thouars ; 33400 TALENCE

Contacts :

Accueil du Centre Social et Culturel : 05.56.04.04.49
MORELLO Ornella : 05.56.04.68.70 ou cstalence.esf@gmail.com

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

- 1** –L'entrée du vide-grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2**–Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
- 3** –L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4** –L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
- 5**–La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6** –L'installation s'effectue entre 7h et 08h30. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
- 7**–L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
- 8**–Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
- 9** –Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
- 10**–Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h30 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
- 11**–Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 08h30 et 18h00.
- 12**–Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé, les placements se feront les uns à la suite des autres par ordre d'arrivée.
- 13**– Chaque exposant doit ramener son matériel pour exposer (chaises, tables, barnum...)
- 14**–Le règlement par chèque et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
- 15**–Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
- 16**–Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant le 23 Septembre 2026 à 17h.
- 17**–Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

J'atteste avoir lu le règlement et en accepte toutes les conditions.

Fait à.....le/...../2026

Signature : (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)